

# DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
LUNDI 22 JUIN 2020

## 1. Face à la crise, le Département du Doubs agit

Un engagement global de 20 M€ envers les jeunes, les personnes adultes dépendantes et/ou fragiles, les personnes en insertion sociale ou professionnelle, les entreprises en lien avec le Département, les associations, les personnes ou entreprises mobilisées pour l'attractivité du territoire et les acteurs de première ligne pendant la crise sanitaire.

### Focus sur :

- Prime départementale pour l'emploi
- Prime exceptionnelle de 1 000 euros / équivalent temps plein (ETP) pour le personnel des services d'aide à domicile (SAAD)
- Soutien aux sites et activités touristiques du Doubs : opération Billets Doubs
- Mobilisation pour dynamiser les achats en circuits courts et de proximité par les collègues

## 2. Un compte administratif 2019 et une décision modificative n° 1 de l'année 2020 au service de la mise en œuvre du plan d'urgence face à la crise économique et sociale

## 3. Après-crise : le Département du Doubs solidaire et responsable

### Focus sur :

- Un tarif unique exceptionnel pour les demi-pensionnaires : 3,60 €/repas
- De nouvelles pistes cyclables sur le département
- Un transport scolaire assuré pour les élèves et étudiants en situation de handicap
- Des travaux pour le Pôle muséal Courbet, pour un pôle de référence culturelle et scientifique



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/CDDOUBS](https://www.facebook.com/CDDOUBS)



[HTTPS://TWITTER.COM/DOUBSCD25](https://twitter.com/DOUBSCD25)



[HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/DOUBSCD25/](https://www.instagram.com/DOUBSCD25/)



[HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UCZTU4L\\_PMD-DQO8BH\\_WKZZG](https://www.youtube.com/channel/UCZTU4L_PMD-DQO8BH_WKZZG)

## CONTACT PRESSE

Hélène WOKOWSKI-PIERRE  
03 81 25 80 84  
06 14 37 17 26  
Helene.wokowski-pierre@doubs.fr

## 1. Face à la crise, le Département du Doubs agit

**Le Département du Doubs met en œuvre un plan d'urgence face à la crise économique et sociale d'un montant global de 20 M€.**

Ce soutien exceptionnel se traduit par des actions en direction des jeunes, des personnes adultes dépendantes et/ou fragiles, des personnes en insertion sociale ou professionnelle, des entreprises en lien avec le Département, des associations, des personnes ou entreprises mobilisées pour l'attractivité du territoire et des acteurs de première ligne pendant la crise sanitaire.

**Le plan départemental d'urgence traduit l'implication très forte de la collectivité départementale sur ses compétences.** Le Département veut être au rendez-vous des solidarités et des enjeux du territoire. Un objectif rendu possible grâce à ses efforts de gestion réalisés depuis 2015 :

- Maîtrise et baisse de l'endettement,
- Investissement soutenu et largement autofinancé,
- Un résultat 2019 supérieur à 19 M€.

Le Département du Doubs a les moyens d'agir, grâce à des marges de manœuvre lui permettant de faire face aux enjeux :

- **Un désendettement massif avec un encours ramené de 280 M€ en 2015 à 230 M€**, soit une capacité de désendettement à 3,4 années,
- **Une épargne brute élevée à 67,6 M€**. Ce chiffre permet un niveau d'investissement soutenu et très largement autofinancé,
- **Un résultat de l'exercice budgétaire 2019 très satisfaisant : à hauteur de 19,3 M€.**
- **Un niveau remarquable dont la reprise en DM1 permet « d'absorber » plus de 17 M€ de baisse de recettes liées au COVID-19.**

*Voir point , 2 page 7 : Un compte administratif 2019 et une décision modificative n° 1 de l'année 2020 au service de la mise en œuvre du plan d'urgence face à la crise économique et sociale*

**Tous ces efforts autorisent le financement d'un plan d'urgence ambitieux :  
20 millions d'euros de crédits mobilisés.**

Le Département, fortement mobilisé pendant la crise sanitaire grâce à son plan de continuité d'activité, a adapté son cadre d'intervention aux circonstances, en tenant compte des nouveaux besoins, des nouvelles attentes et de l'urgence économique, sociale et environnementale. Cet engagement a concerné la plupart des politiques publiques.

**Aujourd'hui, le Département propose des mesures concrètes pour adapter ses actions aux conséquences**, en cohérence avec son champ des compétences, mais ambitieuses quant à leurs effets.

Chaque « typologie » d'acteur doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur-mesure.

### Exemples d'accompagnement *Globalité des accompagnements en annexe*

- **Les jeunes :**
  - Renforcement de **l'accompagnement psychologique** des enfants par un soutien exceptionnel aux associations « La Marelle » et « Puzzle »,
  - ...
- **Les personnes adultes dépendantes et/ou fragiles :**
  - Accord de **tablettes numériques dans les EHPAD** et soutien des actions en direction de personnes isolées et fragilisées par la crise,
  - ...
- **Les personnes en insertion sociale ou professionnelle :**
  - Augmentation de 2 M€ sur les crédits fléchés en direction des **bénéficiaires du RSA** à laquelle s'ajoute 1,5 M€ sur la **création d'une prime exceptionnelle de retour à l'emploi – sous conditions – pour les allocataires du RSA**,
  - ...
- **Les entreprises en lien avec le Département :**
  - Engagement du Département à **soutenir l'achat de denrées alimentaires « circuits courts et de proximité » dans les restaurations des collèges publics** et le fléchage d'un million d'euros supplémentaire destiné à atteindre cet objectif, sous forme de subvention affectée dont le montant est proportionnel au nombre de repas produits par le collège,
  - ...
- **Les associations :**
  - **Création d'un fonds associatif** pour accompagner la reprise d'activité post-COVID-19,
  - ...
- **Les personnes ou entreprises mobilisées pour l'attractivité du territoire :**
  - **Abondement exceptionnel au SMIX Doubs THD** pour améliorer le raccordement de zones isolées suite à la crise,
  - ...
- **Les acteurs de première ligne pendant la crise sanitaire :**
  - Attribution d'une prime exceptionnelle pour les personnels départementaux et aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile ayant été fortement exposés sur le plan professionnel lors de la crise sanitaire,
  - ...

**Voir document annexe pour plus de précisions**

## Plan départemental d'urgence en quelques chiffres

- **20 M€** : il s'agit du montant total de crédits mobilisés par ce plan départemental d'urgence (hors maintiens de subventions et avances consenties par le Département). Ce chiffre ne couvre pas l'ensemble des mesures prises par le Département mais donne une image fiable de l'effort supplémentaire consenti par la collectivité pour faire face à la crise à la date de la rédaction du présent rapport.
- **15 M€** : cela correspond aux inscriptions de crédits de ce plan d'urgence fléchées sur l'année 2020.
- **13,7 M€** : ce sont là les crédits nouvellement inscrits en DM1 et afférents à des mesures prises dans ce plan d'urgence départemental.
- **5 M€** : ces crédits seront pris sur le budget 2021 soit en raison de la reconduction d'une action, soit pour permettre la préparation et la mise en œuvre d'une action complexe.

### FOCUS SUR :

- **Prime départementale pour l'emploi**

**Pour soutenir l'accès à l'emploi et la relance de l'activité non salariée des personnes bénéficiaires du RSA, le Département met en place une prime départementale pour l'emploi.** Il s'agit d'une prime forfaitaire de 500 euros pour les bénéficiaires du RSA de plus de six mois, justifiant d'une activité.

La volonté du Département est d'encourager les insertions professionnelles notamment envers les travailleurs qui ont été mis en difficulté par la crise sanitaire et qui engagent des frais destinés à relancer leur activité, et envers les bénéficiaires du RSA qui reprennent une activité salariée. Le dispositif est expérimental pour une durée d'un an.

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de l'accompagnement de la reprise d'activité des travailleurs indépendants par une aide financière ponctuelle, du soutien notamment des secteurs en tension (hôtellerie, aide à la personne, industrie...).

**Le montant de l'enveloppe est de 1,5 M€ (dont 1 M€ pour 2020)**

- **Prime exceptionnelle de 1 000 euros / équivalent temps plein (ETP) pour le personnel des services d'aide à domicile (SAAD)**

L'Etat a annoncé le 15 avril dernier le versement d'une prime exceptionnelle pour les soignants suite au COVID-19. Cette prime concerne à ce jour uniquement les personnels relevant du secteur sanitaire et des EHPAD. Or, les structures spécialisées dans l'accueil et la prise en charge des personnes âgées ou handicapées à domicile ont été également en première ligne. Le Département sera aux côtés des services d'aide à domicile (SAAD) et des gestionnaires d'établissements pour reconnaître leur engagement si l'Etat n'a pas avancé sur le sujet d'ici à juillet.

**A raison de 1 000 euros par équivalent temps plein (ETP) d'intervenant effectif auprès de bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), le montant estimé s'élève à 1,8 M€ pour les services d'aide à domicile (SAAD).**

Pour les professionnels des autres établissements écartés du dispositif national et financés par le Département (résidences autonomie et MARPA, établissements pour adultes handicapés et maisons d'enfants à caractère social), le Département étudiera chaque situation en cherchant à reconnaître les acteurs qui ont connu un surcroît d'activité pendant la crise, dans une logique d'équité.

*A noter que l'Assemblée départementale de décembre dernier avait voté une première enveloppe de 1,2 M€ pour soutenir l'attractivité de ces métiers. Ces crédits ont été fléchés vers la revalorisation des rémunérations des intervenants à domicile et l'amélioration de leur environnement de travail. Ils sont versés à partir de juin aux dix services d'aide à domicile sous contrat avec le Département du Doubs qui se sont engagés à développer des actions nouvelles en faveur de leurs salariés (primes, mises à disposition de véhicules de service, formations...).*

- **Soutien aux sites et activités touristiques: opération Billets Doubs**

Souhaité par le Département et mis en œuvre par Doubs Tourisme, l'opération les Billets Doubs poursuit l'objectif de **venir en appui des principaux sites privés de visites et d'activités touristiques ainsi que ceux appartenant au Département, d'appuyer les démarches des hébergeurs du Doubs dans leurs actions de reconquête des clientèles, et de favoriser l'attractivité du territoire auprès des clientèles touristiques locales et de proximité.** Cette action de soutien et de promotion vient en complémentarité des aides apportées directement aux entreprises (notamment les hébergeurs) par l'Etat et la Région.

Le principe est le suivant :

- Achat par Doubs Tourisme avec l'appui du Département de billets d'entrées ou remboursement forfaitaire d'entrées, auprès des sites et prestataires d'activités touristiques.
- Remise des entrées, sous un format de billet unique ou de remise forfaitaire, spécifique à l'opération valable dans l'ensemble des sites partenaires, aux clientèles touristiques par trois canaux complémentaires durant la saison estivale (diffusion auprès des hébergeurs du Doubs, création par Doubs Tourisme de produits touristiques packagés spécifiques type week-ends intégrant des entrées et incitant aux séjours dans le Doubs, mise en place d'une campagne de communication de proximité avec jeux concours et diffusion d'entrées pour inciter les habitants à (re)découvrir la richesse de leur territoire.

**L'Assemblée se prononcera sur une dotation de 1,4 M€**

- ***Dynamiser les achats en circuits courts et de proximité par les collèges***

**Pour dynamiser les achats en circuits courts de proximité par les collèges**, le Département propose d'accorder **une enveloppe supplémentaire de 1 M€ par an aux collèges**. Il s'agit de garantir la qualité des repas des collégiens, de limiter la chaîne de transport des produits, de réduire ainsi l'impact en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra aussi de générer des retombées économiques directes sur le territoire (chiffre d'affaires pour les producteurs et emplois), et d'avoir un effet sur les principales filières agricoles en circuit court (viande, pisciculture, lait-fromage, œufs, légumes).

Des outils existent pour aller en ce sens : la **plateforme « j'veux du local »** mise en place en avril par la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90, avec l'appui du Département, pour avoir accès à la liste des producteurs locaux, la **plateforme « Agrilocal25 »** proposée par le Département, via l'association nationale Agrilocal, pour sécuriser la passation des commandes en circuits courts des collèges.

## 2. Un compte administratif 2019 et une décision modificative n° 1 de l'année 2020 au service de la mise en œuvre du plan d'urgence face à la crise économique et sociale

- **Compte administratif 2019**

Avec 546,2 M€, le compte administratif 2019 progresse de 4,9 % par rapport à 2018 ce qui représente une augmentation en volume de 25,4 M€.

Celle-ci provient d'un accroissement significatif de 16,4 M€ (soit 20,6 %) en investissement et d'une évolution limitée à 9 M€ en fonctionnement (soit 2 %).

Les points marquants de la gestion 2019 sont :

- **un niveau d'investissement** porté à 79,6 M€ hors dette, **en progression de plus de 25 %**. Cette évolution marque une nouvelle étape de la concrétisation de C@P25 et s'est opérée par la plupart des politiques publiques de la collectivité. Les dépenses en faveur des routes, premier budget d'investissement de la collectivité avec 29,7 M€, ont évolué de + 15,8 %. La politique « Collèges » a connu une augmentation de 40,4 %, avec un montant de 15,6 M€ investis. Il en a été de même en matière de développement territorial et d'environnement, avec une progression des investissements de 20,5 % (14,3 M€), ou encore de développement numérique du territoire avec 7,2 M€ investis (+ 77,3 %) ;
- **un taux de réalisation des investissements de plus de 93 %**, en progression de plus de 5 points et demi par rapport à 2018, après une évolution progressive d'un point par an depuis 2015 ;
- **une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement ;**
- **un dynamisme des recettes de fonctionnement**, provenant d'une hausse des recettes de fiscalité, notamment en raison des nombreuses transactions immobilières et de l'activité des entreprises du territoire (progression de 12,7 % des droits de mutation ; 12,2 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)) ;
- **la poursuite de l'amélioration de l'épargne brute**, qui atteint 67,6 M€, **du désendettement de la collectivité** (- 11,5 M€) grâce à un recours limité à l'emprunt de 5 M€ et **une capacité de désendettement** de 3,4 années.

- **Décision modificative n° 1 de l'année 2020**

**La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de près de 58 M€ en recettes et en dépenses, intégrant la reprise du résultat de 19,3 M€.**

**Pour équilibrer cette décision modificative, il est proposé d'augmenter le volume d'emprunt prévisionnel de + 13,8 M€.**

**En recettes**, les ajustements en fonctionnement présentés dans le cadre de cette décision modificative concernent essentiellement :

- les impacts de la crise du COVID-19 sur le produit de la fiscalité, estimés à - 14,6 M€ selon une hypothèse d'évolution de - 15 % sur les DMTO et la Taxe d'aménagement et de - 8 % sur la TDCFE et la TICPE ;
- les évolutions de la péréquation départementale pour - 2,6 M€ ;
- le remboursement par l'Etat d'une partie du coût des masques pour + 0,850 M€ ;
- l'intégration des notifications de recettes pour 2020 pour + 0,2 M€.

**En investissement**, l'annulation des échéanciers de remboursements des aides économiques au titre du plan de relance économique du Département entraîne une diminution des inscriptions de - 0,320 M€.

**En dépenses**, les principales inscriptions budgétaires nouvelles concernent les dépenses liées au plan d'urgence pour 13,7 M€ dont + 4,3 M€ de dépenses liées à l'épidémie COVID-19, + 1,7 M€ au titre du Syndicat Mixte du Mont d'Or.

**En autorisations de programme**, les ouvertures à hauteur de + 19,9 M€ concernent principalement les opérations de restructuration des collèges de Quingey, Frasne et Villers-Le-Lac (+ 7,1 M€), la mise en œuvre d'une politique cyclable ambitieuse (+ 6 M€), des travaux sur les bâtiments culturels (+ 3,6 M€) et le plan d'urgence (+ 1,8 M€).

**En autorisations d'engagement**, les ouvertures à hauteur de + 4,4 M€ concernent principalement les collèges pour des dépenses liées aux opérations de restructuration (+ 1,5 M€), l'insertion au titre de la subvention globale FSE (+ 1,6 M€) et le plan d'urgence (+ 1 M€).



## Après-crise : le Département du Doubs solidaire et responsable

Exceptionnellement, l'Assemblée départementale se prononcera sur l'adoption du **tarif unique collégien à 3,60 euros/repas en situation de crise inédite**, à prendre en compte depuis la reprise le 2 juin 2020, jusqu'à la fin de la situation de crise exceptionnelle générant une baisse sensible du nombre de demi-pensionnaires.

La réouverture des collèges se fait dans des conditions inhabituelles et variables suivant les établissements, en fonction notamment du nombre de collégiens à accueillir.

La fréquentation du service de restauration s'en trouve fortement impactée et les modalités de tarification applicables en temps normal ne sont plus adaptées aux contraintes générées par la situation de crise.

Le tarif de 3,60 euros correspond à celui d'un repas pour le forfait 4 jours, le plus répandu. Ce tarif sera aussi appliqué aux élèves de classes extérieures accueillies.

Le Département, tout en prenant la mesure des actions à mener après cette période de crise sanitaire, poursuit les engagements pris.

### FOCUS SUR :

- **De nouvelles pistes cyclables sur le département**

**Pour que l'utilisation des modes doux soit possible partout dans le Doubs et pour des usages utilitaires comme de loisir, l'Assemblée délibère sur la nouvelle politique cyclable.** Une première offre sera proposée à échéance d'un à deux ans, la seconde à échéance de six ans.

Le plan de financement prévoit une enveloppe annuelle de 3,2 M€ pour 2020, et de 5 M€ de 2021 à 2025, 4,2 M€ pour 2026. En intégrant les frais de maintenance et d'entretien des infrastructures cyclables, les moyens alloués à la politique cyclable représenteront une dépense globale de 32,4 M€ entre 2020 et 2026. Ces dépenses pourront bénéficier de subventions de la Région, de l'Etat, de l'Union européenne (FEDER). A l'issue de ce programme, **le Doubs sera doté de plus de 2 000 km d'itinéraires cyclables, soit deux fois et demi le linéaire actuel (800 km).**

Les élus se prononceront sur le lancement de la concertation avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur leurs projets et la mise en cohérence avec le schéma départemental ; la poursuite de l'aménagement de la véloroute entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, et entre L'Isle-sur-le-Doubs et Appenans, ainsi que sur la finalisation de la liaison entre Ornans et L'Hôpital-du-Grosbois par le chemin du Tacot ; le développement progressif d'itinéraires en mode partagé, avec une signalétique « *points-nœuds* » entre la véloroute et la vallée de l'Ognon, entre Besançon, Baume-les-Dames et Rougemont ; entre la frontière suisse et Frasné-Drugeon, englobant la zone touristique du Mont-d'Or et des deux lacs.

- **Un transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap**

En application de la loi NOTRe, les collectivités départementales assument le financement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie. Le transport des autres élèves relève de la compétence régionale ou de celle des agglomérations de Grand Besançon Métropole et de Pays Montbéliard Agglomération.

Le Département du Doubs a mis en œuvre un service de transport adapté par le biais de minibus de neuf places, aménagés pour répondre aux situations de handicap des élèves.

Après trois années de fonctionnement et dans la perspective du renouvellement des marchés publics, les élus étudieront le nouveau règlement de transport adapté fixant les modalités organisationnelles du transport des élèves et étudiants en situation de handicap à compter de la rentrée de septembre 2020.

**Pour l'année scolaire 2019-2020, près de 520 élèves sont transportés sur plus de 100 circuits.**

**Il sera aussi proposé le remboursement des frais de transport aux familles pour certaines situations très spécifiques (handicap lourd) fixé à 0,92 €/km.**

- **Des travaux pour le Pôle muséal Courbet, pour un pôle de référence culturelle et scientifique**

**Le Département souhaite repositionner le pôle Courbet durablement sur une trajectoire de progression artistique, culturelle et touristique, ce qui correspond aussi aux orientations du projet scientifique et culturel. Des travaux débuteront dès octobre 2020 pour finaliser la restauration de l'Atelier, conforter la fonctionnalité et les installations techniques du musée, et valoriser le potentiel de la Maison Marguier, mitoyenne de l'Atelier. Le musée rouvrira à l'été 2021.**

Les œuvres resteront visibles pendant ce temps au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et au Musée d'Orsay à Paris. Votés en décembre dernier, 120 000 euros permettront d'organiser le décrochage et le transport des œuvres.

Les travaux concernent le Musée avec la modernisation des installations de distribution d'air, le redéploiement des locaux administratifs et des réserves, la création d'une passerelle en encorbellement au-dessus du hall d'entrée (pour permettre aux visiteurs de ne pas passer par la black-box s'ils le souhaitent), la modernisation de l'éclairage des salles d'exposition et l'amélioration de la visibilité de la librairie ; l'atelier avec sa restauration et l'extension réalisée par Juliette Courbet, la création d'une liaison intérieure avec la Maison Marguier ; la Maison Marguier avec sa réhabilitation, son extension avec véranda, la requalification des jardins, abords et annexes.

**Le coût prévisionnel global du projet de modernisation du Musée s'établit à environ 2,760 M€ dont 1,220 M€ déjà réalisés à fin 2019.**

**Le coût prévisionnel global du projet de restauration, réaffectation et requalification de l'ensemble « Ateliers – Maison Marguier » s'établit à environ 4,870 M€ dont 1,130 M€ déjà réalisés à fin 2019.**

Ces travaux sont en partie éligibles à subventions de la DRAC et de la Région.